

DIRECTION DE LA VOIRIE  
JFP/MS N° AR21000099

**ARRÊTE TEMPORAIRE  
DE CIRCULATION**

*Rue de la Paix,*

*Création d'un branchement électrique  
pour le compte d'ENEDIS,*

*Du 13 avril 2021 au 30 avril 2021,*

**CHANTIER MOBILE**

Le Maire de Lagny-sur-Marne ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1 et suivants ;

VU l'article R.417-10 du Code de la Route (anciennement R 37.1) et ses décrets subséquents ;

VU l'arrêté AR200000587 en date du 28 décembre 2020 donnant à Mme. Laetitia ROBINARD-BONIN Directrice Générale Adjointe des Services, délégation de signature ;

VU la demande d'autorisation en date du 24 mars 2021 de l'entreprise TERCA sise 3/5, rue Lavoisier – 77400 LAGNY SUR MARNE, pour la création d'un branchement électrique pour le compte d'ENEDIS du 13 avril 2021 au 30 avril 2021 inclus ;

**CONSIDÉRANT** qu'il revient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles de manière à assurer la parfaite sécurité et la commodité des usagers pendant les travaux.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Du 13 avril 2021 au 30 avril 2021 inclus, **rue de la Paix** : les travaux se feront par demi-chaussée au droit du n°10 de la voie.

**ARTICLE 2** - Du 13 avril 2021 au 30 avril 2021 inclus, **rue de la Paix** : le stationnement sera interdit à tous cycles et véhicules entre le n°8 et le n°12 de la voie.

**ARTICLE 3** - Du 13 avril 2021 au 30 avril 2021 inclus, **rue de la Paix** : une déviation pour les piétons sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 4** - La signalisation conforme au Code de la Route nécessaire à la mise en œuvre des présentes dispositions sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois.

**ARTICLE 6** - Mme la Commissaire de Police de Lagny-sur-Marne, les Agents de la Police et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7** - Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Mme la Commissaire de Police de Lagny-sur-Marne,
- A M. le Chef de Centre de Secours Principal de Lagny-sur-Marne,
- Au Pétitionnaire.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un.

Signé : **Jean-Paul MICHEL**, Maire de Lagny-sur-Marne

Pour extrait conforme, Lagny-sur-Marne le 25 mars 2021  
Certifié Exécutoire suite à son affichage le : *26/03/2021*  
Lagny-sur-Marne le : *26/03/2021*

Pour le Maire et par Délégation,  
La Directrice Générale Adjointe des Services

**Laetitia ROBINARD-BONIN**

